

Attijari bank
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2015

(Mt. en milliers de dinars)

	du 01/07/2015 au 30/09/2015	du 01/07/2014 au 30/09/2014	au 30/09/2015	au 30/09/2014	Var septembre 2015-14	au 31/12/2014
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	106 283	101 091	313 517	292 985	7,01%	394 209
Intérêts et revenus assimilés	70 130	68 057	205 738	196 615	4,64%	263 408
Commissions (en produits)	19 516	18 776	57 485	56 352	2,01%	76 293
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	10 266	13 686	29 779	35 935	-17,13%	40 714
Revenus du portefeuille d'investissement	6 372	571	20 516	4 082	402,59%	13 794
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	38 143	35 461	106 278	96 566	10,06%	131 537
Intérêts encourus et charges assimilées	36 773	34 228	102 846	93 288	10,25%	127 155
Commissions encourues	1 370	1 233	3 432	3 278	4,71%	4 382
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	68 140	65 630	207 239	196 419	5,51%	262 672
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 438	1 322	4 526	3 890	16,35%	5 161
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	30 276	29 146	93 027	89 025	4,50%	119 309
Frais de personnel	22 716	21 123	69 406	65 040	6,71%	87 347
Charges générales d'exploitation	7 561	8 024	23 621	23 986	-1,52%	31 962
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			750 759	594 941	26,19%	688 036
Portefeuille Titres Commercial			297 353	506 234	-41,26%	229 183
Portefeuille Titres d'Investissement			453 406	88 707	411,13%	458 853
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			3 661 483	3 564 649	2,72%	3 601 472
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			4 783 698	4 438 615	7,77%	4 505 932
Dépôts à vue			1 882 690	1 717 585	9,61%	1 699 724
Comptes d'épargne			1 668 238	1 571 938	6,13%	1 596 202
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			42 162	51 516	-18,16%	51 107
10) CAPITAUX PROPRES *			348 898	334 379	4,34%	334 434

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractives.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2015 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2015 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 7.77% par rapport au 30 septembre 2014. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 9.61% et 6.13%.

Les encours de crédit ont augmenté de 2.71% par rapport à fin septembre 2014 pour s'établir à 3.7 milliards de dinars.

Au 30 septembre 2015, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 207.239 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 5.51% par rapport à septembre 2014.